

CFDT – 51ème congrès confédéral – Bordeaux 2026 Intervention sur RA

version définitive après BRR du 15 juin

Lecture en tribune : Soizic et Pierre. Au nom des cinq syndicats de retraités des Pays de la Loire : Loire-Atlantique 44, Maine-et-Loire 49 , Mayenne 53 , Sarthe 72 et Vendée 85.
Temps de lecture du texte actuel : 4 mn 40 s (rappel de la limite maxi : 5 mn)

A l'issue de ce 51ème congrès CFDT, les Unions Territoriales de Retraités auront vécu. Celles-ci deviennent désormais des syndicats de retraités affiliés à la confédération, comme les syndicats de salariés. Et pourtant

90% des adhérents quittent l'organisation au moment de leur départ en retraite. Seuls 8 % des adhérents salariés rejoignent la CFDT retraités lors de leur rupture définitive d'activité professionnelle. C'est pourquoi, en Pays de la Loire, l'URI a voté en congrès la mise en place d'un référent senior dans chaque syndicat pour favoriser leur prise en charge et la continuation de leur adhésion.

D'ailleurs à ce sujet, si nous comprenons les arguments qui ont conduit au choix de faire évoluer la cotisation, plusieurs de nos syndicats de retraités pensent que cette augmentation faciale de 40 % va conduire à une baisse d'effectif.

Nous rappelons à ce congrès que le syndicalisme retraité existe et qu'il est bien vivant à la CFDT. Si nous n'avons plus de hiérarchies à combattre, nous sommes représentatifs et nous devons convaincre les pouvoirs publics du bien fondé de nos revendications relatives à la santé, l'autonomie, le logement, la mobilité, le pouvoir d'achat, l'accès aux loisirs et la culture et bien d'autres sujets qui, même abordés par le prisme « retraités », concernent toute la population.

Nous saluons la mise en place d'un service public de l'autonomie qui se veut le bras armé de la cinquième branche revendiquée par la CFDT, même si nous sommes encore loin de l'efficacité attendue. Dans le même temps, la rédaction retenue dans le rapport d'activité¹, si elle se veut rassurante, nous interroge quand il y est dit « Face aux projections démographiques sur les 30 prochaines années, le sujet du modèle social ne pourra pas être systématiquement ajourné ». Or nous n'avons pas vu d'engagements sur ce travail dans le texte revendicatif. Nous ne pouvons plus continuer à dire que le modèle social hérité de 1945 est adaptable. Il doit être

1 Rapport activité, page 43 - Conclusion

transformé avec les approches exprimées à ce congrès sur l'environnement, l'Intelligence Artificielle et les menaces pour la démocratie.

Un petit mot sur les dépassements d'honoraires médicaux :

La position confédérale² sur leur interdiction nous convient, mais la mobilisation active sera nécessaire contre ce contournement de la sécurité sociale qui contredit ouvertement les principes de solidarité.

La société française vieillit.

C'est sûrement vrai arithmétiquement, mais c'est faux en termes sociologiques. Notre époque voit apparaître un quatrième âge, les plus de 85 ans, et nous ne pouvons plus assimiler cette population comme un troisième âge prolongé, réputé actif et bénévole, militant et relais de la silver économie.

C'est toute une génération qui a des besoins spécifiques qui n'existaient pas avant. C'est un engagement militant différent.

Cette génération est - et sera - gisement d'emploi, tant dans le lien social et l'accompagnement que dans les emplois de l'ingénierie pour les besoins de cette tranche d'âge.

C'est un enjeu de financement car le choc démographique du grand âge n'a pas vraiment été anticipé.

C'est aussi un enjeu sociétal pour nous tous autour de l'aménagement des territoires, l'habitat, la mobilité. La transmission générationnelle du patrimoine qui vous attend est un puissant facteur de creusement des inégalités. Il faudra le corriger par une fiscalité plus redistributive même si la société française est très frileuse sur le sujet.

Un de nos syndicats de retraités des Pays de la Loire avait déposé un amendement sur le thème de la lutte contre l'âgisme. Il n'a pas été retenu sans doute parce nous n'avons pas encore pris conscience de cet aspect du changement de l'humanité que nous voulons construire pour demain. C'est un débat philosophique qui honorerait la CFDT - toute la CFDT - car n'oublions pas que devenir vieux, c'est finalement être jeune depuis plus longtemps que les autres et pourquoi pas à la CFDT ?

² Résolution revendicative page 34 § 2.1.5.5.7.